



Enseignement à distance : Principes et modalités de mise en œuvre

Mise à jour : 23 avril 2020

Principes

La mise en place de l'enseignement à distance répond à la nécessité d'assurer la continuité des apprentissages pendant la période de suspension des cours, à la Maternelle, à l'Élémentaire et au Secondaire.

L'objectif est de permettre de poursuivre la progression pédagogique mais dans une mise en œuvre à distance qui se traduit :

- Par une organisation et une communication spécifiques
- Par la construction d'activités pédagogiques adaptées et cohérentes
- Par la mise en place de modalités d'évaluation modifiées

L'enseignement à distance se met en œuvre de façon **souple et progressive et s'organise autour de deux temps spécifiques** :

- a) **Le temps synchrone s'effectue en direct avec la classe, par le biais de la plateforme Zoom, sur des créneaux horaires fixes d'une semaine sur l'autre.**

Selon les niveaux de classe, les disciplines et l'objectif pédagogique recherché, ces moments « en direct » sont exploités de différentes manières : classe virtuelle, séance de questions-réponses, classe inversée, transmission de consignes, apprentissage de nouvelles notions...

Le nombre et la durée des séances sont variables et s'adaptent à l'âge des élèves et à la nature des activités proposées.

Au Primaire, l'enseignant de la classe propose deux temps de classe virtuelle par jour, soit en grand groupe soit avec de petits groupes d'élèves pour une plus grande efficacité des apprentissages notamment en lecture et en langage oral. Les enseignants d'anglais interviennent aussi régulièrement.

- b) **Les temps asynchrones correspondent à des moments où l'élève travaille en autonomie**

Au Primaire, les enseignants communiquent aux familles sur Pronote et par courriel, une programmation hebdomadaire détaillée à laquelle un plan de travail journalier et complémentaire peut être joint selon le niveau. Les activités d'apprentissage sont





hiérarchisées (activités essentielles ou obligatoires ; activités facultatives ou optionnelles) afin d'éviter une surcharge de travail.

Au Secondaire, les professeurs communiquent aux élèves sur Pronote un plan de travail hebdomadaire détaillé, et indiquent les échéances à respecter pour les travaux à rendre dans la rubrique « Travail à faire » et « Contenu des cours ». Ils se rendent également disponibles sur leurs heures de cours habituelles (hors cours en direct) pour répondre aux questions des élèves.

Outils de communication

Pronote constitue l'outil de référence pour les élèves, les familles et l'équipe pédagogique. La planification des séances, leur contenu, et toutes les informations relatives aux travaux à effectuer y sont centralisées et sont ainsi toujours disponibles.

En parallèle, pour mettre en œuvre les temps synchrones, **la plateforme ZOOM** est utilisée. Toutes les fonctionnalités de sécurité nécessaires au bon déroulement des séances sont activées.

L'utilisation de l'outil repose également sur **le comportement responsable des élèves**, inscrit dans **la charte des bonnes pratiques sur Zoom**

Ces plateformes de communication s'accompagnent le cas échéant de tous les outils pédagogiques utilisés habituellement en classe et que les élèves connaissent.

Charge de travail

L'enseignement à distance ne peut pas se traduire par une charge de travail équivalente à celle d'une semaine ordinaire de classe. La capacité de concentration des élèves est, dans un tel contexte, limitée. Le volume de travail demandé aux élèves doit donc répondre à l'objectif principal de maintenir leur motivation sur la durée.

Les références habituellement admises sont les suivantes (il s'agit là de **moyennes** quotidiennes) :

A la Maternelle, il est difficile de déterminer une durée ; celle-ci dépend de la motivation de l'enfant et de la disponibilité de ses parents. Ce qui est essentiel c'est de susciter l'intérêt du jeune enfant (par la diversité d'activités courtes s'appuyant souvent sur le quotidien et le familial) sans le contraindre. **Son bien-être prime avant tout.**

A l'Élémentaire

Pour les élèves du cycle 2 (CP ; CE1 ; CE2) : **1 heure 30 de travail par jour (hormis les temps de classe virtuelle)** est la durée souhaitable soit 3 séances d'apprentissage de 30 min





Pour les élèves du cycle 3 (CM1 ; CM2) : **2 heures 15 de travail par jour (hormis les temps de classe virtuelle)** est la durée souhaitable soit 3 séances d'apprentissage d'environ 45 min

Au Secondaire :

Pour les élèves de collège : **3 à 4 heures de travail par jour** est une durée souhaitable;
Pour les élèves de lycée : **4 à 5 heures par jour** est une durée souhaitable.

Le professeur principal joue un rôle important de coordination dans ce domaine. Chaque semaine, il fait un point avec la classe et relaie les informations recueillies aux autres professeurs de l'équipe.

Évaluation

Les apprentissages se poursuivent à distance et, à ce titre, sont évalués.

L'esprit et le but des évaluations « à distance » :

Évaluer c'est se rendre compte et rendre compte :

- **Se rendre compte** des progrès, des éventuelles difficultés de l'élève et **ainsi réguler l'aide à lui apporter**
- **Rendre compte** à l'élève, à sa famille, à l'école

Dans ce contexte, une **relation fondée sur la confiance et la sincérité** est essentielle.

Au Primaire, les évaluations - quelles que soient leurs formes d'un niveau de classe à l'autre - sont simplifiées et adaptées. Elles ne doivent en aucun cas être source de stress. **Ces évaluations sont positives et formatives** : sont avant tout pointés **les progrès et les réussites**. Les éventuelles difficultés peuvent être signalées afin d'en tenir compte et ainsi y remédier.

Il est possible que le professeur sollicite les parents (entretien, questionnaire...) pour mieux comprendre le contexte dans lequel ces évaluations ont été réalisées.

Il est essentiel de préciser qu'il n'y aura aucun enjeu pour l'enfant en terme de continuité de sa scolarité : celle-ci se poursuivra l'an prochain dans la classe supérieure. Mais ces évaluations à distance permettront à l'enseignant actuel de l'élève ainsi qu'à son enseignant pour l'année scolaire à venir de **connaître parfaitement les capacités et les besoins de l'enfant afin de l'accompagner efficacement dans ses progrès et sa réussite**.

Par ailleurs, il est important de rappeler que **les programmes sont pluriannuels** : des notions encore insuffisamment maîtrisées par l'élève ou non abordées dans le contexte de l'enseignement à distance, seront (re)travaillées et consolidées l'année suivante.





Au Secondaire, l'évaluation est réfléchiée en équipes disciplinaires, chaque matière répondant à des besoins spécifiques.

Les modalités sont variables : évaluations orales, écrites, en temps synchrones ou asynchrones, individuelles ou par groupes. L'assiduité, l'implication, la participation, le respect des échéances sont également valorisés.

Ces évaluations sont prioritairement formatives, c'est-à-dire qu'elles visent à identifier les acquis, les fragilités, les points à améliorer... pour cibler l'aide à apporter, sans autre enjeu que celui de progresser.

Pour alimenter la motivation des élèves, elles peuvent néanmoins donner lieu à **des notes**, prises en compte dans la moyenne de la discipline seulement si elles la font progresser.

Afin que, dans ce cadre, l'évaluation conserve son sens premier, il est indispensable pour les élèves de faire preuve d'honnêteté et de responsabilité en se conformant strictement aux consignes de passation établies par les enseignants.

A défaut, c'est leur travail tout autant que celui des professeurs qui serait dénaturé et dévalorisé.

Dans le cadre des examens 2020, des consignes spécifiques sont établies par le ministère français de l'Éducation Nationale. Elles sont consultables à l'adresse suivante :
<https://www.claudel.org/pedagogie/covid-19-point-de-situation/>

Rôle des parents

Au Primaire, dans le cadre de l'enseignement à distance, **le rôle des parents est essentiel** : il s'agit de co-éducation. En fonction de leur disponibilité, les parents accompagnent leur enfant, a fortiori les plus jeunes, afin que celui-ci continue de découvrir, apprendre et progresser dans de bonnes conditions. Mais il s'agit de trouver un équilibre.

Des parents seront tentés d'aider leur enfant ou même de faire à sa place notamment lors des évaluations. Si cette réaction est compréhensible, elle est contreproductive.

Pour qu'un enfant progresse, l'enseignant a besoin de « savoir là où il en est » **afin de mieux l'aider**. Il est donc essentiel que le travail réalisé soit celui de l'enfant.

A partir du CM1 et tout au long du Secondaire, l'âge des élèves leur permet, à des degrés divers, une plus grande autonomie, compétence essentielle à développer au collège et à pratiquer au lycée.

Dans le cadre de l'enseignement à distance, les parents doivent donc, selon le profil de leur enfant, trouver un juste équilibre : accompagner l'organisation, encourager, rester en veille des éventuelles alertes envoyées par les enseignants, en assurer le suivi mais ne pas faire





à la place de leur enfant et **ne pas participer aux cours en direct**. Ce dernier point est essentiel. **La relation entre les professeurs et les élèves pendant la classe doit être préservée et respectée dans ses différents aspects et la présence d'un parent même en arrière-plan sonore ne peut que perturber ce lien essentiel.**

Élèves à besoins éducatifs particuliers

Au Primaire, un accompagnement personnalisé et différencié du professeur de soutien et si nécessaire de l'enseignant de la classe est proposé régulièrement aux élèves à besoins éducatifs particuliers ou plus globalement aux élèves qui souhaitent une aide ponctuelle.

Au Secondaire, les aménagements de scolarité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (dispositions du plan d'accompagnement personnalisé - PAP) se poursuivent à distance et sont mis en œuvre par les enseignants de la classe.

En complément, un dispositif de soutien à distance est proposé aux élèves volontaires de collège bénéficiant d'un PAP.

Cet accompagnement renforcé a pour objectif, notamment, d'apporter une aide organisationnelle, de veiller au maintien de la motivation, et de revoir, selon les besoins, certaines compétences travaillées en classe.

Tutorat entre élèves

Le dispositif de tutorat entre élèves est maintenu et transposé à distance.

L'adresse tutorat@claudel.org est utilisée par les élèves pour transmettre leur demande de soutien. Des élèves « relais » assurent la liaison avec les tuteurs, sous la supervision du Pôle Vie de l'Elève.

Référence(s) :G:\Drive partagés\1-Direction\Covid-19\Principes et modalités de mise en oeuvre de l'enseignement à distance - version du 2020-04-23.docx

